

AVIS PUBLIC

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le Règlement numéro 937-20 modifiant le Règlement de zonage numéro 751-09 pour y ajouter des dispositions relatives au remblai, déblai et décapage sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de la séance tenue le 6 octobre 2020, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 937-20 modifiant le Règlement de zonage numéro 751-09 pour y ajouter des dispositions relatives au remblai, déblai et décapage sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste ».

Ce projet de règlement a pour objet de modifier les dispositions applicables à tous les travaux de remblai, déblai et décapage.

Conformément à la résolution numéro 214-20 adoptée lors de la séance du 1^{er} décembre 2020, l'assemblée de consultation publique est remplacée par une consultation écrite. Tout intéressé pourra se faire entendre par écrit, dans les 15 jours suivant la publication du présent avis public, à l'inspecteur en bâtiment et environnement, comme suit :

- Par la poste au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste, Québec, J0L 2B0;*
- Déposez vos documents à nos bureaux situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste dans la boîte de métal au bas de la porte d'entrée;*
- Acheminez vos commentaires par courrier électronique à inspecteur@msjb.qc.ca;*

Prendre note que les bureaux de la Municipalité seront fermés pour le congé des Fêtes du 23 décembre à midi au 4 janvier inclusivement. Considérant que la fin du délai pour répondre à cette consultation écrite se termine le 24 décembre, le délai est prolongé jusqu'au prochain jour ouvrable, soit le 5 janvier 2021.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste, sur rendez-vous, durant les heures régulières de bureau ou sur le site internet de la Municipalité. (www.msjb.qc.ca)

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce neuvième jour de décembre deux mille vingt.

Le directeur général,

Martin St-Gelais